

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les dispositions des articles R712-1 à R712-8 du code de l'éducation relatives à la sécurité des personnes et des biens dans les enceintes et locaux des universités.

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour des raisons de sécurité, le bâtiment B situé sur le campus 1 est fermé au public à compter de ce jour à 12h00 et ce jusqu'au dimanche 09 février 2025 à 19h00.

#### Article 2<sup>nd</sup>

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 07 février 2025

Le Président de l'Université

Lamri ADOUI

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services  
de l'Université de Caen Normandie

Géraldine BODET

